

Ils se marient pour le meilleur

Les maires des dix villes de la future intercommunalité étaient réunis, samedi dernier, à la salle des fêtes lors d'une réunion publique initiée par le maire de Morangis.



Les dix maires de la future intercommunalité : Jean-Pierre Meur, Gérard Funès, Dominique Fontenaille, Vincent Delahaye, Daniel Tréhin, Jean Flégéo, Pierre Betsch, Marc Loué, Bernard Nieuveart et Guy Malherbe (de gauche à droite).

« Je tenais à vous présenter le périmètre de notre future intercommunalité. Il compte les communes de Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Longjumeau, Massy, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, La Ville-du-Bois et Morangis. Samedi 15 octobre, Daniel Tréhin, le maire de Morangis, était fier de présenter au public Europ'Essonne, la future intercommunalité du Nord du département. Notre projet commun est de travailler ensemble sur les dossiers d'intérêt général pour la population du secteur comme l'aménagement du territoire, les transports, le social, le logement, la culture et le sport, tout en préservant l'identité de nos villes respectives ». Entre le protectionnisme et la volonté de porter et réaliser de grands projets, les dix maires ont tous réussi à se rassembler autour de ce même projet, quelles que soient la physionomie et l'orientation politique de leurs villes, comme le soulignait Pierre Betsch, maire de Ballainvilliers : « Nos objectifs sont hors clivage politique ». Quant à Jean-Pierre Meur, maire de La Ville-du-bois, il se

réjouit « d'entrer dans un territoire qui va de l'avant dont Massy en sera la locomotive ».

LE PRÉFET DOIT ENTÉRINER LA CRÉATION

En effet, Massy fait figure de "métropole" dans ce périmètre. « Nous sommes une bonne affaire pour l'intercommunalité, précisait avec humour Vincent Delahaye, mais il faut être conscient que nous devront créer de la richesse avant de dépenser ». Mais la création d'un périmètre intercommunal était incontournable puisque la loi l'impose, a précisé Daniel Tréhin. Un exercice de style auquel les maires se sont livrés dans la concertation avec pour seule flexibilité le choix des "prétendants au mariage". En dernier ressort ce sera au préfet de trancher sur la cohérence de l'union des 10. « Notre présence ce matin prouve, s'il en était encore besoin, notre détermination », notait Bernard Nieuveart, le maire de Longjumeau, à l'attention du préfet qui devra signer l'arrêté de création de l'intercommunalité le 31 décembre.